

TERMES DE REFERENCE

*EVALUATION FINALE DU
« PROJET INTEGRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE À MANGODARA »
PROGRAMME QUINQUENNAL 17-21*

OCTOBRE 2021

1. Résumé

But : Le présent appel d'offre concerne une évaluation externe sur le « Projet intégré de santé communautaire à Mangodara » (PISCM) au Burkina Faso mis en œuvre par la Croix-Rouge Burkinabè (CRBF) avec l'accompagnement de la Croix-Rouge de Belgique (CRB)

Il s'agit d'une **évaluation récapitulative** qui vise d'une part à évaluer la qualité de l'intervention au terme de sa mise en œuvre sur base des critères suivants : Pertinence, Efficacité, Efficience, Cohérence, Impact et durabilité ainsi que sur l'intégration des thèmes transversaux « Protection, genre & inclusion » et « environnement » et d'autre part fournir des recommandations à la CRB et la CRBF pour la phase de consolidation et d'extension à d'autres provinces de l'intervention

Public(s) cible(s) : La CRB, la CRBF et la DGD

Mandataire(s) :

La Croix-Rouge de Belgique

Acteur de référence dans le domaine de l'action humanitaire, la Croix-Rouge de Belgique (CRB) mène un combat de tous les instants pour soulager la souffrance des hommes et prévenir les crises humanitaires.

Plus précisément, les domaines d'activité prioritaires sont :

- **la sensibilisation humanitaire** : promouvoir le respect des règles et principes humanitaires, promouvoir la non-discrimination et la tolérance ;
- **les actions de solidarité** : soutenir les personnes les plus isolées, soutenir les personnes en situation de précarité, fournir une assistance humanitaire aux migrants quel que soit leur statut, agir en faveur de l'enfance vulnérable ;
- **les interventions en cas de catastrophes** : renforcer nos capacités d'intervention, renforcer les capacités de la population à réagir de manière adéquate en cas de catastrophe, renforcer les capacités d'autres Sociétés Croix-Rouge à se préparer aux catastrophes et à les gérer ;
- **la protection de la santé** : fournir des produits sanguins de qualité en quantité suffisante, renforcer les capacités de la population à prodiguer les premiers secours, améliorer nos offres des services médico-sanitaires, soutenir les programmes de santé d'autres Sociétés Croix-Rouge.

Philosophie :

Les actions de la Croix-Rouge sont en toutes circonstances guidées par les sept Principes fondamentaux : **humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.**

A la Croix-Rouge, tous les membres actifs, qu'ils soient volontaires ou permanents, sont également motivés par différentes valeurs qui viennent étayer ces Principes fondamentaux :

Engagement : Dans mon action au quotidien, à mon niveau et dans ma fonction, je m'investis pour contribuer à la mission de la Croix-Rouge. J'agis en toutes circonstances selon les Principes et les Valeurs de la Croix-Rouge. Nous sommes attentifs au sens de nos actions et à leur impact.

Bienveillance : Dans mon action au quotidien, je veille à considérer chaque personne avec respect, dignité et tolérance. Ensemble, nous sommes à l'écoute de tous et mettons tout en œuvre pour proposer un accueil de qualité.

Diversité : Dans mon action au quotidien, j'accueille et valorise les différences comme une richesse sur laquelle fonder mes actions. Notre Mouvement est le reflet de la société. Il réunit des membres d'âge, de culture, de sexe, d'origine, de compétences et de nationalités différents.

Ensemble nous construisons une organisation ouverte sur le monde et rassemblons les énergies pour remplir notre mission auprès des plus vulnérables.

Coopération : Dans mon action au quotidien, je reste ouvert à toute collaboration aussi bien interne qu'externe. Nous encourageons les synergies, car c'est ensemble qu'on agit pour un monde plus humain.

Le Département International de la Croix-Rouge est constitué en asbl. Composé d'une trentaine de personnes, il coordonne les opérations d'urgence et de développement à l'étranger.

Point focal :

Personne de contact en Belgique :

Valérie Bartholomé, Responsable Partenariats et Programmes pour le Burkina Faso –CRB

+32 81 77 16 12

evaluation.sai@croix-rouge.be

valerie.bartholome@croix-rouge.be

Personnes de contact au Burkina Faso

Dr. Joëlle Mouaha : Représentante adjointe de la CRB au Burkina Faso
joelle.mouaha@croix-rouge.be

Calendrier indicatif

- ✓ 25/11/2021: Ouverture des offres
- ✓ 1/12/2021: Sélection de l'offre
- ✓ 15/12/2021: Signature du contrat
- ✓ 17/12/2021: Réunion de cadrage (skype)
- ✓ 15/01/2022: Lectures de documents et remise de la note méthodologique
- ✓ Février 2022: Mission terrain
- ✓ 15/03/2022: Remise du rapport provisoire et restitution
- ✓ 15/04/2022: Remise du rapport définitif et des annexes

Lieux : Burkina Faso (Ouagadougou et province de la Comoé)

Budget indicatif maximum : 18.000€

2. Historique et contexte de l'évaluation

La Croix-Rouge de Belgique entretient des relations de partenariat avec la Croix-Rouge Burkinabè depuis 1997. Ce partenariat se concrétise à travers des appuis dans la mise en œuvre de projet de développement (protection de l'enfance, amélioration de la résilience communautaire, santé communautaire, ...) et de réponse aux crises humanitaires. Au-delà des projets au bénéfice direct de la population burkinabè, la CRB appuie également son homologue burkinabè dans son développement organisationnel, et ce afin d'améliorer la qualité des interventions.

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme de développement « Projet intégré de santé communautaire à Mangodara » au Burkina Faso. Ce programme quinquennal, financé par la Direction Générale du Développement belge (DGD), a démarré le 1^{er} janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2021. Il s'insère dans un programme multi-pays intitulé « Pour des citoyennes, des citoyens et des communautés actrices et acteurs de changements » qui est un Programme quinquennal qui se déroule en Belgique (Education à la citoyenneté mondiale) ainsi que dans huit pays d'Afrique (coopération au développement). Le thème fédérateur des actions en Afrique est la résilience des communautés. La résilience se définit comme la capacité des individus, des communautés et des organisations exposés à des catastrophes, des crises et des vulnérabilités sous-jacentes à anticiper, réduire l'impact, faire face à et se relever des effets de l'adversité sans compromettre leurs perspectives de développement à long terme.

Au Burkina Faso, l'objectif principal de l'action est l'amélioration de l'état de santé des populations les plus vulnérables, tout particulièrement les femmes en âge de reproduction et les enfants de moins de 5 ans, dans le district sanitaire de Mangodara. Le programme est intégré et considère l'amélioration de la santé à travers une approche « résilience » qui passe par des actions multisectorielles et simultanées qui impliquent les communautés actives du début à la fin.

L'intervention de la CRBF, avec l'appui de la CRB, s'articule autour de 3 axes :

- L'adoption par les communautés de comportements favorables à la santé maternelle et infantile-juvénile et l'amélioration de leur accès aux services de santé promotionnels, préventifs et curatifs
- L'amélioration de l'accès des ménages à l'eau potable et à l'assainissement et ainsi que de leurs conditions d'hygiène
- Le renforcement de capacités des acteurs locaux pertinent et de la CRBF dans l'encadrement des communautés face à leurs risques et vulnérabilité

Le programme a été mené en synergie avec un autre programme dont la CRBF est partenaire d'implémentation qui vise l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans la même zone.

Ce programme s'inscrit dans les spécificités Croix-Rouge : les Principes et Valeurs du Mouvement, la vision et les objectifs stratégiques de la FICR, le mandat de la Croix-Rouge de Belgique et des Sociétés nationales partenaires et le travail avec les volontaires au service des plus vulnérables.

Il est important de noter que la Croix-Rouge de Belgique privilégie la **gestion déléguée** du programme avec ses partenaires. Ce mode de gestion du programme est au service de la vision stratégique du partenaire (et de son

autonomisation) et maximise le pouvoir décisionnel et les responsabilités du partenaire dans la limite des contraintes du bailleur. La confiance mutuelle entre les partenaires est une condition préalable à la délégation de gestion et doit être entretenue par le dialogue entre la représentation des deux institutions. Le rythme de mise en place de ce mode de gestion est adapté à chaque partenaire en fonction de ses capacités. Dans ce cadre-là, nous visons notamment à **appuyer le renforcement de capacités de nos partenaires et de leur réseau de volontaires** dans leur cheminement vers une Société nationale forte. Ce concept de Société nationale forte est défini par la FICR comme une société Croix-Rouge capable de fournir, dans tout le pays et par un réseau d'unités fonctionnant à l'aide de volontaires, un service approprié à des personnes vulnérables, aussi longtemps qu'elles en ont besoin.

Pour être fortes les Sociétés nationales doivent développer et conserver cinq capacités essentielles : exister, s'organiser, établir des relations et les mobiliser, mener à bien leurs activités, s'adapter et se développer. Le renforcement des capacités est un processus endogène. Notre démarche est d'appuyer cette dynamique interne de nos partenaires.

Cet appui au renforcement de capacités passe aussi par le financement de frais de structure du partenaire, la construction de bureaux au niveau des comités locaux, ainsi que le financement d'Activités Génératrices de Revenus institutionnelles afin de renforcer le partenaire de manière structurelle, de l'autonomiser financièrement et d'assurer la durabilité des actions. Aider les Sociétés nationales à devenir des fournisseurs forts et pérennes de services est, pour nous, le meilleur moyen de s'attaquer à la vulnérabilité, où qu'elle existe. De plus, les volontaires Croix-Rouge sont mobilisés, accompagnés et formés afin de renforcer les capacités de leur communauté sur le long terme.

3. Objectifs et portée de l'évaluation

But général et objectifs

L'objectif général de cette évaluation vise d'une part à assurer les obligations de redevabilité de la CRB auprès du bailleur de fonds, et d'autre part à dégager des recommandations concrètes à l'attention de la CRBF pour la phase de consolidation de l'action dans la province de la Comoé et son extension dans la province du Mouhoun ainsi que des recommandations à la CRB et aux autres partenaires de la CRBF afin d'améliorer leur accompagnement dans le cadre de programmes similaires.

Les informations et analyses développées dans l'évaluation seront donc utilisées par les cadres de la CRBF et les équipes de la CRB pour améliorer la stratégie et la qualité de mise en œuvre du prochain programme quinquennal financé par la DGD.

Portée

L'évaluation sera réalisée entre les mois de janvier et février 2022 et devra couvrir au minimum 30 villages sur l'ensemble des 3 communes ciblées par le programme. Les localisations exactes seront définies au moment de la phase de cadrage, selon contexte sécuritaire.

4. Questions que se pose le commanditaire

Remarque : Les sous-questions sont proposée à titre d'exemple. Il est attendu du soumissionnaire qu'il sélectionne, ajuste et reformule les questions évaluatives à la suite de la réunion de cadrage (cf. section 5)

Pertinence

Il s'agira d'évaluer la mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions, tiennent compte des conditions – économiques, environnementales, d'équité, sociales, liées à l'économie politique et aux capacités – dans lesquelles l'intervention est menée et demeurent pertinents même si le contexte évolue. L'évaluation de la pertinence consiste à examiner les différences et les arbitrages entre des priorités ou des besoins différents. Elle exige également d'analyser toute évolution du contexte pour pouvoir déterminer dans quelle mesure l'intervention peut être (ou a été) adaptée afin de conserver sa pertinence.

Exemples de sous-questions :

- La stratégie communautaire développée par les partenaires est-elle restée pertinente au regard de la dégradation sécuritaire qu'a connu le pays ces dernières années ? La protection des acteurs communautaires (groupes cibles et bénéficiaires) a-t-elle été suffisamment prise en compte dans cette stratégie et comment renforcer cet aspect dans le futur ?

- Peut-on confirmer que les axes stratégiques “santé” et “EHA” et les approches pour le changement de comportement qu’y ont été développées sont restées pertinentes et adaptées pour répondre à la pandémie de Covid 19 ?
- Les services (santé, EHA...) communautaires développés dans le cadre du programme répondent-ils aux besoins des groupes-cibles ? Sont-ils accessibles à tous les membres des communautés (notamment les femmes, les personnes vivant avec handicap, les personnes âgées) ?
- Dans quelle mesure les stratégies adoptées sont-elles restées pertinentes et s’adapte aux orientations politiques en matière de santé et de EHA ? (Alignement des approches du programme avec celles définies par les politiques en vigueur)
- Dans quelle mesure les communautés se sentent écoutées et impliquées dans le programme ?

Efficacité

Il s’agira ici d’évaluer l’atteinte de l’objectif spécifique (outcome) à travers la réalisation et la qualité des résultats atteints (outputs). La qualité fait référence à la réponse aux besoins des bénéficiaires, notamment leur accès et utilisation des services délivrés.

Exemples de sous-questions :

- Dans quelle mesure les cibles escomptées pour l’OS et les différents résultats ont-elles été atteintes ?
- Quel a été l’apport du programme en termes de renforcement des capacités des structures décentralisées de la CRBF impliquées dans la mise en œuvre ?
- Dans quel mesure l’appui réalisé au niveau des CSPS (réhabilitation locaux, matériel Medico technique, formation du personnel, ambulance villageoise, etc.) a-il été efficace ? (Amélioration de la qualité des soins, accessibilité, système référence, utilisation des services par tous les membres de la communauté y compris les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées)
- Dans quelle mesure les comités locaux (aux différents niveaux) sont-ils autonomes dans la mise en œuvre des activités ?
- Dans quelle mesure l’équipe projet, les comités locaux, les volontaires et les promoteurs de santé prennent-ils en compte la protection, le genre et l’inclusion (critère DAPS : dignité, accès, participation et sécurité) ?
- Dans quelle mesure la mobilisation communautaire a-t-elle contribué à l’atteinte des résultats ?
- Dans quelle mesure le respect et la protection de l’environnement ont-ils été pris en compte ?
- Dans quelle mesure les synergies/complémentarités développées ont-elles contribué à optimiser les résultats ?

Efficience

Il s’agira d’évaluer la mesure dans laquelle l’intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique (conversion des intrants en extrants de la façon la plus avantageuse possible, par rapport aux options envisageables dans le contexte) et dans les temps.

Exemples de sous-questions :

- Dans quelle mesure le processus de décentralisation de la CRBF et la création de comités villageois Croix-Rouge ont-ils permis de gagner en efficience (temps et coût) ?
- Dans quelle mesure la mobilisation communautaire et l’implication de volontaires à ce niveau ont-ils contribué à une allocation plus efficace des ressources ? Quels aspects peuvent être améliorés ?
- Dans quelle mesure les moyens mis en place étaient-ils efficaces pour les résultats escomptés ?
- De quelle manière le changement du contexte (COVID 19, dégradation sécuritaire, etc.) a-t-il influé sur cette efficience ?

Cohérence/complémentarité

Il s’agira la mesure dans laquelle l’intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d’un pays, d’un secteur ou d’une institution. Le critère cherche à examiner comment d’autres interventions (en particulier des politiques) appuient ou affaiblissent l’intervention évaluée, et inversement. Sont englobés la cohérence interne et la cohérence externe : la cohérence interne concerne les synergies et les interdépendances entre interventions menées par la même institution/administration, ainsi que la cohérence entre l’intervention et les normes et critères internationaux pertinents auxquels l’institution/administration adhère. La cohérence externe concerne la cohérence entre l’intervention considérée et celles menées par d’autres acteurs dans le même contexte. Elle englobe la complémentarité, l’harmonisation et la coordination avec les autres acteurs, et vérifie que l’intervention apporte une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d’activités.

Exemples de sous-questions :

- Dans quelle mesure l'approche 'résilience' promue dans le cadre du programme au Burkina Faso est-elle cohérente avec les actions de préparation et de réponse aux catastrophes menées par la CRBF ? Comment renforcer la complémentarité entre les programmes quinquennaux et les programmes/projets humanitaires menés par la CR et financés par la DGD au Burkina Faso ?
- Le programme est-il complémentaire ou renforce-t-il les mesures endogènes pour se prémunir des risques sanitaires et/ou de catastrophe ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au Cadre Stratégique Commun (CSC), défini par les acteurs belges de développement ?

Impact

Il s'agira d'apprécier la mesure dans laquelle l'intervention a produit ou devrait produire, des effets importants et de vaste portée, positifs ou négatifs, intentionnels ou non. Le critère porte sur l'importance ultime et les effets potentiellement transformateurs de l'intervention. Il vise à déterminer quels sont ses effets sociaux, environnementaux et économique à plus long terme ou à plus vaste échelle que ceux déjà évalués au titre du critère d'efficacité. Au-delà des résultats immédiats, le critère d'impact vise à évaluer les conséquences indirectes, secondaires et potentielles de l'intervention, à travers l'examen des évolutions globales et durables des systèmes ou des normes, ainsi que des effets potentiels sur le bien-être des populations, les droits humains, l'égalité des sexes et l'environnement.

Exemples de sous-questions :

- A côté des dimensions « santé » et « Eau et assainissement », le Programme a-t-il permis de renforcer d'autres dimensions de la résilience (telles que définies par la FICR) ? Si oui de quelle manière ?
- Apprécier l'impact du programme sur le développement institutionnel de la CRBF (niveau central et local). (Quel a été l'impact du programme sur le développement institutionnel de la CRBF ?) en particulier au niveau de son autonomisation financière ?
- Quels sont les effets positifs ou négatifs du programme sur l'environnement ?
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué au changement des pratiques des communautés en matière de santé et EHA ?

Durabilité

Il s'agit d'évaluer sur ce critère le potentiel de survie de l'intervention sur base de 3 aspects : la durabilité financière, la durabilité sociale et le transfert de connaissance/renforcement de capacité.

Exemples de sous-questions :

- Dans quelle mesure la mobilisation communautaire, les changements opérés au niveau de la communauté et les changements de comportement des bénéficiaires, insufflés dans le cadre de ce programme va perdurer après le retrait du projet, quels devraient être les points d'attention prioritaires à surveiller dans la phase de consolidation ?
- Dans quelle mesure la durabilité des actions entreprises est-elle liée à l'implication des services techniques de l'Etat ?
- Dans quelle mesure les comités locaux sont-ils à même de proposer des services durables à la communauté ? Si oui lesquels ?
- Dans quelle mesure les comités locaux sont-ils à même de superviser et mobiliser durablement des volontaires ?

Protection Genre et Inclusion :

- Dans quelle mesure toutes les possibles facteurs de diversité (le genre, la situation de handicap, l'âge au minimum) sont pris en compte par l'équipe projet, les comités locaux, les promoteurs de santé et les volontaires communautaires ?
- Dans quelle mesure les méthodologies utilisées tout au long du cycle de projet avec la communauté tiennent compte des facteurs de diversité ? (sexe, âge, handicap au minimum)
- Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à réduire les inégalités sociales, les inégalités d'accès aux ressources et aux opportunités de la communauté, dans toute sa diversité ?
- Dans quelle mesure le programme a eu des effets positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, pour les personnes vivant avec un handicap ?

- Dans quelle mesure le programme a eu des effets positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, concernant l'autonomisation des femmes et la diminution des inégalités liées au genre au sein des communautés ciblées ?

Environnement :

- Dans quelle mesure les activités qui n'étaient pas directement liées à l'environnement ont pris en compte le respect de celui-ci ?
- Dans quelle mesure la Croix-Rouge prend-t-elle en compte les changements climatiques ?
- Dans quelle mesure la Croix-Rouge est-elle sensibilisée à la prise en compte de l'environnement dans toutes les activités qu'elle met en place ?
- Dans quelle mesure les achats ont-ils été fait avec un critère de durabilité environnementale ?

5. Plan de mise en œuvre, méthodologie, logistique et budget

Plan de mise en œuvre et éléments méthodologiques

Phase de sélection :

- Dépôt des offres : 24/11/2021
- Ouverture des offres : 25/11/2021
- Sélection des offres : 1/12/2021
- Signature du contrat : 15/12/2021

Phase de Cadrage :

La phase de cadrage démarra avec la réalisation d'une réunion (virtuelle) avec le comité d'évaluation afin, le cas échéant, de repréciser les attentes et faire un feedback sur l'offre présentée. Cette réunion sera réalisée au plus tard le 14 janvier 2022

Cette réunion sera suivie par une phase d'étude documentaire sur les documents du programme (rapports d'activités, de missions, etc) et sur les autres documents pertinents.

La phase de cadrage vise à permettre aux évaluateurs d'approfondir leur connaissance des enjeux de l'évaluation, à ajuster le choix, la formulation et la structuration des questions évaluatives (critères de jugement, indicateurs), et à préciser les modalités de collecte et d'analyse des données qui seront proposées pour y répondre. Elle donnera lieu à la présentation d'une note méthodologique, pour discussion et validation du comité d'évaluation lors d'une seconde réunion (virtuelle) avec les évaluateurs.

Cette seconde réunion devra avoir lieu au plus tard une semaine avant la phase d'évaluation sur le terrain (au plus tard le 31 janvier 2022) et la note méthodologique transmise au plus tard deux jours avant la réunion

Output de cette phase :

- Une note méthodologique comprenant notamment :
 - les questions d'évaluation, reformulées et complétées à partir des questions de la section 4 ;
 - les critères de jugement pour chaque question d'évaluation ;
 - les indicateurs par critère de jugement ;
 - les méthodes de collecte et les outils de collecte de l'information pour la phase de terrain avec une attention particulière à la collecte d'informations auprès des bénéficiaires et des communautés;
 - un chronogramme indicatif de réalisation de la mission sur terrain.

Phase d'évaluation :

Durant cette phase, les consultants se rendront sur le terrain auprès du siège de la CRBF, de ses comités décentralisés (provinciaux, territoriaux, villageois...) et, selon la méthodologie proposée, d'autres parties prenantes (autorités locales, autres organisations locales, acteurs de la coopération belge, etc.)

La méthodologie proposée devra assurer la collecte d'une information nécessaire et suffisante, vérifiée tant auprès des différentes instances de la CRBF que des communautés et parties prenantes. Dans cette optique, les évaluateurs devront maîtriser les techniques particulières d'enquête et d'interview au sein des groupes ciblés selon la méthodologie adoptée, et en particulier des techniques pour prendre en compte l'avis des femmes et des enfants.

Représentante adjointe de la CRB au Burkina Faso et la CRBF accompagneront les évaluateurs dans la préparation et dans le bon déroulement de l'évaluation à proprement parler.

A la fin de la mission, une réunion de restitution sera organisée les Représentants de la CRB basés au Burkina Faso et l'équipe de la CRBF en charge de la gestion du programme. Cette réunion sera ouverte à d'autres représentants de la CRBF, aux autres membres du Mouvement Croix-Rouge actifs dans le pays, et aux représentants de l'ambassade de Belgique.

Outputs de cette phase :

- Un powerpoint de restitution de constats et recommandations pour la CRBF

Phase de rapportage et de consolidation

Au plus tard le 15 mars 2022, un pré-rapport écrit sera envoyé au comité d'évaluation qui l'examinera et enverra aux évaluateurs des commentaires consolidés dans les 15 jours. Les évaluateurs auront 15 jours pour intégrer les commentaires et envoyer leur rapport final. Dans tous les cas, la remise du rapport final définitif devra être réalisée avant le 15 avril 2022.

Ce rapport contiendra les constats de l'évaluation ainsi que les conclusions et recommandations.

Il devra se présenter comme suit :

1. Introduction
2. Table des matières
3. Synthèse
4. Méthodologie
5. Constats, analyses et facteurs explicatifs
6. Conclusions et enseignements
7. Améliorations souhaitables (recommandations), structurées en fonction de leurs destinataires
8. Illustration des bonnes pratiques identifiées
9. Les annexes (à attacher à la version finale du rapport) contiendront notamment
 - les termes de référence
 - la note méthodologique
 - la liste des documents consultés
 - les outils de collecte de données (qualitative et quantitative)

La synthèse devra reprendre en 4 pages max., les éléments essentiels du rapport d'évaluation et les principales améliorations proposées.

L'analyse sera basée sur des sources fiables, vérifiables et triangulées.

Les conclusions devront indiquer sur quels constats et analyses elles sont fondées. Toute recommandation devra correspondre à une conclusion. Le rapport final sera évalué sur la base de son contenu, de sa force probante, de sa cohérence et de sa lisibilité. Si possible et pertinent, les recommandations seront classées en suivant les critères de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact).

Le rapport global ne reprendra pas le détail de la note méthodologique (pas de copier-coller). Tout matériel important sera joint en annexe.

Le cas échéant, le draft du rapport final sera discuté avec les évaluateurs lors d'une réunion virtuelle

Outputs de cette phase :

- Un pré-rapport final (qui sera si nécessaire discuté avec le Comité d'évaluation lors d'une réunion avec les évaluateurs)
- Un powerpoint de présentation des principaux constats et recommandations
- Un compte-rendu des principaux points d'attention pour la rédaction du rapport final discutés lors de la réunion de restitution sur le terrain
- Un rapport final (max. 40 pages, annexes exclues)

Sources

Documentation :

CRBF : rapports d'activités, rapports enquêtes, Plans stratégiques...

CRB : proposition de projet, rapports soumis au bailleur de fonds, politique de gestion déléguée, rapport d'évaluation externe ECR...

FICR : Feuille de route pour la résilience communautaire et autres documents techniques (approche ECR, PGI, EVC, etc.)

Personnes-clés à interviewer (exemples) :

Au siège de la CRB : la Responsable Partenariats et Programme en charge du Burkina basée à Bruxelles, la Référente Thématique PGI/ECR, la Gestionnaire Financière

A la représentation de CRB au Burkina Faso : le Représentant et la Représentante adjointe, l'Assistant Technique Administration et finances

Au siège de la CRBF : Le Secrétaire Général, la Coordinatrice santé, le Directeur du département Administration et Finance, le Coordonnateur du volontariat, la Coordinatrice communication, la Direction évaluation et planning

Dans les provinces : Comité provincial de la Comoé, Chef de projet PISCM, Haut-commissaire de la province de la Comoé, maire des 3 communes d'intervention (Ouo, Sidéradougou et Mangodara) de préférence celui de Mangodara, la DRS des Cascades, le Médecin-chef du district sanitaire de Mangodara, les communautés (bénéficiaires, leaders communautaires/comité de fonds communautaire...), les volontaires communautaires, des infirmiers chef de poste.

Sécurité

Le soumissionnaire est responsable de la gestion de la sécurité des consultants qui seront envoyés sur le terrain pour effectuer cette évaluation. Au début de l'évaluation, le comité d'évaluation et/ou le Représentant pays de la CRB et/ou le chargé sécurité de la CRBF réalisera avec les consultants un briefing sécuritaire qui visera à donner des conseils utiles pour la sécurité dans le pays. La CRB et la CRBF pourront aider le soumissionnaire dans la gestion d'éventuels accidents/incidents de sécurité qui pourraient intervenir. Néanmoins, la CRB et la CRBF ne seront pas tenue responsables de ces éventuels incidents/accidents, ni de leur gestion.

Budget

Le montant du budget disponible pour cette évaluation est de **18.000 € TTC** (la CRB n'est pas exonérée de TVA et elle ne peut pas la récupérer). Toute offre supérieure à ce montant sera automatiquement rejetée.

Le budget comprend les honoraires de toute l'équipe d'évaluation, les assurances, les per-diems, le logement, les frais de transports nationaux et internationaux, les frais de communication, administration, secrétariat.

Dans la mesure du possible, pour les déplacements locaux dans le pays, la CRBF mettra à disposition des évaluateurs un véhicule et un chauffeur dont les frais (carburant, per-diem du chauffeur (+/-20€/j), etc.) devront être pris en charge par le soumissionnaire. La CRB n'acceptera pas des offres dont le montant journalier des honoraires est supérieur à 600€ TTC.

Tous les coûts encourus par le prestataire relatifs à l'établissement de son offre seront supportés par le prestataire. Le présent marché est un marché à prix global, ce qui signifie que le prix global est forfaitaire, aucune révision de prix ne sera possible.

Publication du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation final sera publié sur le site web de la CRB ainsi que sur le site du Bailleur de fonds. A cette fin, les évaluateurs devront veiller à ce que les rapports et leurs annexes respectent les règles de la RGPD.

6. Pilotage

Un Comité d'évaluation assurera un suivi des travaux selon le calendrier indicatif proposé et exprimera un avis sur la qualité des travaux. Deux personnes de contact seront désignées pour être les interlocuteurs des évaluateurs : une à Bruxelles, l'autre à Ouagadougou.

Le comité sera composé de 3 personnes : 2 basées à Bruxelles (la Responsable Partenariats et Programmes en charge du Burkina Faso et son adjointe en charge des programmes de développement) et 1 basée à Ouagadougou (la Représentante Pays adjointe de la CRB)

Le Comité d'évaluation sera en charge de faciliter l'organisation de l'évaluation sur le terrain, d'organiser la restitution, et exprimera un avis sur le contenu des analyses, sur les conclusions et les recommandations du rapport final.

L'équipe d'évaluation prendra en compte les remarques et les commentaires faits par le Comité d'évaluation.

7. Équipe d'évaluation & qualification

L'équipe d'évaluation devra remplir les conditions suivantes :

Requis :

- ⤴ Formation universitaire ou équivalente en sciences sociales, politiques, anthropologie ;
- ⤴ Au moins 5 ans d'expérience en matière d'évaluation et connaissance des méthodes d'évaluation et de collecte de données ; qualitative/quantitatives sur le terrain ;
- ⤴ L'équipe d'évaluation sera composée d'un min. de 2 personnes dont au moins une ressortissante du Burkina Faso
- ⤴ Connaissance de la langue française ainsi que des langues des communautés visitées (Dioula);

Souhaité

- ⤴ Expérience en matière d'animation de groupes ;
- ⤴ La connaissance du Mouvement Croix-Rouge est un atout ;
- ⤴ Expérience en renforcement de capacités de structures à but non lucratif ;
- ⤴ L'aspect Genre devra être pris en compte dans la composition de l'équipe.

Dans l'offre technique, le chef de l'équipe et le rédacteur du rapport final doivent être clairement identifiés.

8. Normes de qualité et d'éthique

Les évaluateurs devront prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir que l'évaluation est conçue et menée de manière à respecter et à préserver les droits et le bien-être des personnes et des communautés auxquelles elles appartiennent ; qu'elle est techniquement exacte, fiable et légitime ; qu'elle est réalisée de façon transparente et impartiale et qu'elle contribue à promouvoir l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation. Par conséquent, l'équipe d'évaluation devrait respecter les normes d'évaluation et les pratiques applicables énoncées dans le Cadre d'évaluation pour la Fédération internationale.

Les normes de la Fédération internationale en matière d'évaluation sont les suivantes :

1. Utilité : les évaluations doivent être utiles et utilisées.
2. Faisabilité : les évaluations doivent être réalistes, diplomatiques et gérées de façon rentable et sensée.
3. Éthique et licéité : les évaluations doivent être réalisées dans le respect de l'éthique et des lois, en veillant tout particulièrement au bien-être des personnes qui y participent ou qui en subissent les effets.
4. Impartialité et indépendance : les évaluations devraient être impartiales et donner une appréciation détaillée et objective qui tient compte du point de vue de toutes les parties prenantes.
5. Transparence : les évaluations devraient être menées de façon ouverte et transparente.
6. Précision : les évaluations devraient être techniquement exactes et fournir suffisamment d'informations sur les méthodes de collecte, d'analyse et d'interprétation des données pour en démontrer la validité ou le bien-fondé.
7. Participation : les parties prenantes devraient être consultées et véritablement associées au processus d'évaluation si cela est possible et justifié.
8. Collaboration : la collaboration entre les principaux partenaires opérationnels dans le processus d'évaluation contribue à renforcer la légitimité et l'utilité de l'évaluation.

Il est également attendu que l'évaluation soit menée dans le respect des sept Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à savoir : 1) l'humanité, 2) l'impartialité, 3) la neutralité, 4) l'indépendance, 5) le volontariat, 6) l'unité, et 7) l'universalité. De plus amples informations sur ces Principes sont disponibles à l'adresse : www.ifrc.org/what/values/principles/index.asp

Confidentialité :

Toute information concernant la Croix-Rouge et incluse dans ce document de consultation ou fournie séparément doit

être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

9. Procédures de soumission des candidatures

Contenu de l'offre

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé. Elles seront envoyées en 3 documents séparés en suivant le canevas ci-dessous.

Document 1 : Offre technique (max 20 pages)

1. Présentation de votre société :

- 1.1 Bref historique et descriptif des activités de votre société
- 1.2 Nombre d'employés
- 1.3 Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices
- 1.4 Évaluations déjà réalisées en lien avec l'objet de la présente évaluation
- 1.5 Connaissance du Mouvement Croix-Rouge

2. Description détaillée de votre offre

- 2.1 Compréhension des attentes concernant cette évaluation
- 2.2 Description détaillée du contenu des étapes proposées (diagnostic, analyses, scenarii, plan d'action, reporting...)
- 2.3 Description des hypothèses de la méthodologie proposée pour la collecte des données (qui seront confirmées lors de la réunion de cadrage)
- 2.4 Moyens mis en œuvre
- 2.4 Points forts et valeur ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission
- 2.5 Disponibilité à se rendre dans différentes zones du pays, notamment en zone rurale
- 2.5 Planning détaillé

3. Recommandations du Prestataire pour la bonne réalisation de la mission

4. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission et répartition des responsabilités entre ses membres

5. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres y inclus le nom de l'organisation contractante et le nom et le numéro de téléphone d'une personne de contact de l'organisation contractante (la CRB se réserve le droit de contacter les organisations listées comme références)

Document 2 : CV des intervenants (2 pages maximum par intervenant)

Le futur contrat sera conclu en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera lors de la remise de sa proposition de service une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant ladite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, la Croix-Rouge de Belgique se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

Document 3 : Proposition financière détaillée

- 1.1 Engagement forfaitaire
- 1.2 Décomposition des coûts (taux par profil, nombre de jours proposés, transport, per diem...).
- 1.3 Échéancier de paiement
- 1.4 Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier que l'entreprise candidate :
 - ne se trouve pas en état de faillite ou de liquidation, de cessation de ses activités ou de concordat judiciaire ;
 - est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où elle est établie ;
 - n'a pas été condamnée par un jugement passé en force de chose jugée pour un délit ou une faute grave qui porte atteinte à son intégrité professionnelle ;
 - respecte les normes définies dans les conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;

Envoi de l'offre

La réponse complète doit être envoyée par e-mail en versions standard Microsoft Office (Word / Excel) ou en pdf à « evaluation.sai@croix-rouge.be » avec l'intitulé du message suivant : **évaluation externe PISC BF2021**.

La taille du message ne doit pas dépasser 5 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de découper votre réponse en plusieurs e-mails.

Les propositions doivent être envoyées au plus tard le 24/11/2021 2021 à 23:59 heures.

Sélection du candidat

Le contrat sera attribué au proposant qui présente le meilleur rapport qualité/prix, notamment en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Offre technique : 40%
- CV des évaluateurs : 40%
- Offre financière : 20%